

Groupe Travail Formation

Jugements et juges étrangers

Jugement par les juges Français :

	Jugement CSAU	Jugement brevet	Jugement concours 1, 2 et 3	Concours international (1)	Jugement DROM-COM (2)	Jugement à l'étranger (3)	Jugement Concours sélectif géré par le GT	Jugement Championnat territorial	Jugement Grand Prix	Jugement Coupe de France	Jugement sélection H.A. niveau 1,2 et 3
Candidat juge	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Élève juge	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Juge	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (4)	Oui (5)	Oui (5)	Oui (5)	Oui (5)	Oui (5)
Juge formateur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Juge honoraire	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

(1) Concours International organisé en France CACIOB –CACIT.

(2) Départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer.

(3) Pays étranger adhérent à la F.C.I. ou pays étranger ayant signé une convention de partenariat avec la CUN-CBG

(4) Avec un minimum de 2 années de titularisation et 6 concours jugés depuis la date de nomination. Avoir l'autorisation de la S. C. C.

(5) Se référer au document « cursus des juges de la CUN CBG »

Groupe Travail Formation

Jugements et juges étrangers

Jugement en France des disciplines internationales par des juges étrangers originaires d'un pays adhérent à la FCI :

	Jugement CSAU	Jugement brevet	Jugement concours 1 2 et 3	Jugement DROM-COM	Jugement Concours sélectif géré par le GT	Jugement Championnat territorial	Jugement Grand Prix	Jugement Coupe de France	Jugement sélection H.A. niveau 1,2 et 3
Juge étranger (agrée par la canine de leur pays)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Jugement des disciplines spécifiques à la France par des juges étrangers originaires d'un pays ayant signé une convention avec la CUN-CBG:

	Jugement CSAU	Jugement brevet	Jugement concours 1 2 et 3	Jugement DROM-COM	Jugement Concours sélectif géré par le GT	Jugement Championnat territorial	Jugement Grand Prix	Jugement Coupe de France	Jugement sélection H.A. niveau 1,2 et 3
Juge étranger (agrée par la canine de leur pays)	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

Un juge étranger, dont le pays est signataire d'une convention, qui souhaiterait juger en France métropolitaine et dans les DROM-COM devra remplir les conditions suivantes :

- Sa fédération devra faire une demande officielle au GT concerné qui validera ou non la candidature.
- Il devra remplir les prérequis techniques de la discipline
- Il devra effectuer sur le territoire National Français et après accord du GT concerné, la formation technique identique aux juges de la discipline.

Après avoir effectué le cursus, il pourra alors juger sur le territoire métropolitain et outre marin, les brevets, et les niveaux 1, 2 et 3.